



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé****Groupe de travail des partenariats public-privé****Cinquième session**

Genève, 29-30 novembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 29 novembre 2021 à 10 heures, selon des modalités hybrides²

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat d'orientation : développer les projets de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans le domaine des infrastructures durables afin de relancer la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.
3. Examen des travaux menés depuis la quatrième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 1^{er} et 2 décembre 2020.
4. Plan d'activités pour 2021-2022.
5. Règlement intérieur.
6. Élection du Bureau.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport sur la cinquième session.

¹ Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse <https://www.unece.org/ppp/wpppp5.html>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE, à l'adresse <https://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.

² Quatre sessions hybrides de trois heures chacune auront lieu les 29 et 30 novembre 2021, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. La participation en personne pourrait être soumise à des restrictions, et les représentants ont la possibilité d'assister aux séances en ligne.



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/WP/PPP/2021/1	Décision

1. Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de sa cinquième session.

Point 2

Débat d'orientation : développer les projets de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans le domaine des infrastructures durables afin de relancer la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

2. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres examineront la façon dont les partenariats public-privé (PPP) axés sur les intérêts de la population peuvent contribuer à l'extension et au développement des projets d'infrastructures durables de qualité. En outre, le débat d'orientation mettra en évidence la façon dont les PPP axés sur les intérêts de la population peuvent faciliter l'exécution au niveau national des projets d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et contribuer au développement de l'économie circulaire et à la transition vers une économie durable.

3. Les participants au débat d'orientation réagiront aux résultats de la soixante-neuvième session de la Commission, consacrée au thème « Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles », qui s'est tenue en avril 2021³. À cette session, les États membres ont souligné l'importance qu'ils attachent à la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'action menée pour « reconstruire en mieux » après la COVID-19.

4. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les discussions s'articuleront autour d'un débat de haut niveau et de séances d'orientation :

A. Débat de haut niveau : Relancer la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable : le rôle des infrastructures durables

5. Alors que le monde s'efforce de se relever de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire de bâtir des infrastructures durables – c'est-à-dire vertes, résilientes et de haute qualité, et dont les populations sont les principales bénéficiaires – pour pouvoir relancer la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, et notamment réaliser l'ODD 12 et réussir la transition vers l'économie circulaire. Le débat de haut niveau portera sur la manière dont l'approche des PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD peut fournir des orientations concrètes qui permettront d'ouvrir la voie à un futur plus durable et équitable, tout en contribuant à la transition vers l'économie circulaire.

³ Voir la décision B(69) intitulée « Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles », en particulier les paragraphes 10 à 14, dans le document E/2021/37-E/ECE/71494 disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2021-05/E_ECE_1494_e_Final.pdf.

B. Séance 1 : De quelle façon l’approche des PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD contribue-t-elle à la construction d’infrastructures vertes, inclusives, résilientes et viables sur le plan budgétaire ?

6. L’approche des PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD contribue aux efforts que la communauté internationale déploie pour mettre en œuvre davantage de projets d’infrastructures vertes, circulaires, inclusives, résilientes et viables sur le plan budgétaire. Les participants à la séance étudieront, entre autres, la convergence entre les principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD et les principes du G20 pour l’investissement dans des infrastructures de qualité, que les chefs d’État du G20 ont approuvés en 2019 sous la présidence japonaise. Ils examineront également la contribution des PPP axés sur les intérêts de la population à la mise en œuvre des recommandations élaborées dans le cadre du Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁴, qui vise à renforcer la coordination internationale pour accroître la crédibilité des investissements axés sur la durabilité.

C. Séance 2 : Comment améliorer au niveau national le cadre juridique et la préparation des projets pour favoriser l’exécution des projets de PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD ?

7. Les participants à la séance examineront la façon dont on peut aider les pays à renforcer leurs cadres juridiques et à améliorer l’exécution des projets de PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD, afin que ces projets bénéficient en particulier aux personnes vulnérables et pour lutter contre les inégalités aggravées par la pandémie de COVID-19. En particulier, le Groupe de travail présentera les travaux menés sur la loi type sur les concessions et les PPP axés sur les intérêts de la population, ainsi que la méthodologie d’évaluation des PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD, qui a été élaborée pour mettre en œuvre les principes directeurs de la CEE relatifs à ces PPP, dont l’application devra être amplifiée en coopération avec la plateforme multilatérale SOURCE.

D. Séance 3 : De quelle façon les projets de PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD contribuent-ils à la transition vers l’économie circulaire ?

8. Les participants examineront dans quelle mesure les PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD peuvent contribuer à la transition vers l’économie circulaire de façon générale, c’est-à-dire en améliorant la circularité des infrastructures et en bâtissant des infrastructures adaptées à l’économie circulaire pour ouvrir la voie à une économie durable. Ils examineront également des projets qui portent sur certains aspects de l’économie circulaire, en particulier les possibilités offertes par les projets de valorisation énergétique des matières résiduelles non recyclables.

9. Le programme détaillé du débat d’orientation sera élaboré en concertation avec le Bureau et mis à la disposition des participants sur le site Web de la CEE⁵.

⁴ Voir « Financing for Development in the Era of COVID-19 and Beyond: Menu of Options for the Consideration of Heads of State and Government (Part II) » (le financement du développement à l’ère de la COVID-19 et au-delà : approche à la carte pour examen par les chefs d’État et de gouvernement (partie II), p. 13 et 14, septembre 2020, disponible à l’adresse https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/financing_for_development_covid19_part_ii_hosg.pdf.

⁵ Le programme sera disponible à l’adresse <https://www.unece.org/ppp/wpppp5.html>.

Point 3
Examen des travaux menés depuis la quatrième session
du Groupe de travail des partenariats public-privé,
tenue les 1^{er} et 2 décembre 2020

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2021/3	Décision
Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population	ECE/CECI/WP/PPP/2021/4	Décision

10. Le Groupe de travail examinera les travaux relatifs aux PPP menés depuis sa dernière session, en décembre 2020, en ce qui concerne :

- a) Les documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP ;
- b) La mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs.

A. Documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP

11. Les documents suivants sont présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.

Il appartiendra au Groupe de travail de décider s'il veut ou non approuver les documents suivants :

- a) Méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable ;
- b) Norme relative à la loi type sur les concessions et les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population.

12. Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement des projets de normes et de guides des pratiques exemplaires à différents stades de leur élaboration.

B. Mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs

13. Le Groupe de travail examinera les activités de renforcement des capacités menées et les services consultatifs fournis depuis la dernière session.

14. Les membres du Groupe de travail pourront dresser le bilan des travaux sur les PPP déjà achevés et examiner les moyens de les promouvoir et de les faire connaître comme il se doit.

Point 4

Plan d'activités pour 2021-2022

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa quatrième session	ECE/CECI/WP/PPP/2020/2	Information
Plan d'activités intersessions pour 2021-2022	ECE/CECI/2021/2, annexe II	Information

15. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2021 et en 2022, conformément au plan d'activités intersessions pour 2021-2022 adopté par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2021/2, annexe II).

16. Le Groupe de travail pourra prendre connaissance des propositions de nouvelles normes, lignes directrices et recommandations à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat⁶. La prise en compte de ces propositions sera fonction de l'intérêt manifesté par les experts membres des équipes de rédaction et des ressources disponibles.

17. Le Groupe de travail examinera également les propositions soumises par les États membres concernant un éventuel changement du référentiel des PPP axés sur les intérêts de la population afin de rendre compte de l'ensemble des ODD, et prendra des décisions à ce sujet le cas échéant. Il examinera également les moyens de renforcer la collaboration et de la mettre en œuvre à l'aide de plateformes multilatérales, notamment la plateforme SOURCE pour les infrastructures durables, pilotée et financée conjointement par plusieurs banques multilatérales de développement, qui appuie la préparation des projets PPP.

18. Les participants sont invités à indiquer si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient soit bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, soit assurer de telles activités ou les accueillir. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par les États membres seront examinées à la lumière des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

19. Les participants sont également invités à faire savoir si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux de la CEE en matière de PPP axés sur les intérêts de la population et la réalisation des ODD (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires ou création de réseaux).

Point 5

Règlement intérieur

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Règlement intérieur	ECE/CECI/WP/PPP/2021/5	Décision

20. À sa première session, en 2017, le Groupe de travail avait déterminé que ses travaux seraient régis par le Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (ECE/778/Rev.5) jusqu'à ce qu'il décide d'élaborer et d'adopter son propre règlement intérieur.

⁶ La liste des domaines approuvés sur lesquels porteront les normes figure dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2017/2. Se reporter également à la Conclusion 2018 – 5.3 du document ECE/CECI/WP/PPP/2018/2.

21. À sa quatrième session, en décembre 2020, le Groupe de travail a décidé d'élaborer son propre règlement intérieur conformément au paragraphe 2 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE) et a mis sur pied une équipe de rédaction chargée de cette tâche. L'équipe de rédaction⁷ a achevé ses travaux en juin 2021, et le projet de règlement intérieur a été soumis au Bureau pour examen. Le Bureau a approuvé ce projet et a recommandé son adoption par le Groupe de travail. Il appartiendra au Groupe de travail de prendre une décision au sujet du règlement intérieur (ECE/CECI/WP/PPP/2021/5).

Point 6

Élection du Bureau

22. Le mandat des membres du Bureau arrivera à terme à la fin de la présente session et un nouveau Bureau sera élu conformément au règlement intérieur du Groupe de travail, pour un mandat de deux ans.

Point 7

Questions diverses

Dates de la prochaine session

23. Le secrétariat propose d'organiser la sixième session du Groupe de travail à Genève, au quatrième trimestre de 2022, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la prochaine session.

Point 8

Adoption du rapport sur la cinquième session

24. Le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa cinquième session.

III. Calendrier provisoire

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 29 novembre 2021	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Débat d'orientation
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 2. Débat d'orientation (<i>suite</i>)
Mardi 30 novembre 2021	
10 heures-13 heures	Point 3. Examen des travaux menés depuis la quatrième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 1 ^{er} et 2 décembre 2020 Point 4. Plan d'activités pour 2021-2022 Point 5. Règlement intérieur

⁷ L'équipe de rédaction était composée des représentants du Groupe de travail suivants (par ordre alphabétique) : Lucie Berger (délégation de l'Union européenne) (coordinatrice de l'équipe de rédaction), Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), Sean Smith (États-Unis), Nicolaus-Alejandro Weil von der Ahe (Allemagne) et Sedef Yavuz Noyan (Turquie).

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 6. Élection du Bureau Point 7. Questions diverses Point 8. Adoption du rapport sur la cinquième session
